

L'économie déboussolée

Multinationales, paradis fiscaux et captation des richesses

Chaque année, l'évasion fiscale des multinationales fait perdre aux pays en voie de développement 125 milliards d'euros de recettes fiscales, soit 4 fois le montant nécessaire estimé par la FAO pour éradiquer la faim. Le rapport « L'économie déboussolée » met ainsi en lumière les distorsions entre l'économie réelle et les indicateurs qui guident le G20 et les Institutions financières internationales.



La faute à qui ?

Aux paradis fiscaux mais aussi aux multinationales et aux banques qui créent cette déconnexion entre activité réelle et comptable, localisant ainsi de façon artificielle la richesse produite dans les territoires fiscalement avantageux. Pour ce faire, elles entretiennent l'opacité sur leurs opérations dans les centres *offshore*. Pour étudier la place des paradis fiscaux dans l'activité des entreprises et des banques, le CCFD-Terre solidaire s'appuie sur la liste des paradis fiscaux établie par le *Tax Justice Network* et sur son indice d'opacité.

Quand les indicateurs perdent le Nord... et le Sud

A en croire les statistiques, les paradis fiscaux ont un poids déterminant dans l'économie et la finance mondiale, disproportionné au regard de leur réalité économique et démographique.

Ces territoires apparaissent comme étant les plus gros investisseurs du monde :

Ainsi aux Iles Vierges britanniques (BVI), chaque habitant a investi en théorie la

somme record de 589 000 euros par an dans les dix plus puissantes économies mondiales.

Ils concentrent une bonne partie de l'épargne mondiale : avec 2,7 milliards, d'euros

– l'équivalent de 110 années de SMIC thésaurisés. Chaque habitant de Jersey, épargnerait 60 fois plus qu'un Suisse et 1035 fois plus qu'un Français. Le *Tax Justice Network* estime que 9,2 trillions d'euros de dépôts sont détenus *offshore*. La moitié de la fortune des riches Latino-Américains serait ainsi déposée dans des banques *offshore*.

Le *think tank* Global Financial Integrity estime que les sorties illicites de capitaux africains, évasion fiscale et corruption comprises, ont représenté 1 440 milliards d'euros au cours des quatre dernières décennies.

Le nombre d'entreprises par habitant y est hors du commun : trois pays, le Liechtenstein, les îles Caïmans et les BVI abritent plus d'entreprises que d'êtres humains.

La grande majorité des sociétés enregistrées dans les paradis fiscaux, se résument à une simple boîte aux lettres. Leur motivation : Echapper aux contraintes fiscales et réglementaires.



Des rentabilités moyennes par salarié hallucinantes :

Le salarié bermudien apparaît comme étant environ 11 fois plus rentable qu'un salarié suisse ou néerlandais et 46 fois plus que la moyenne des salariés dans le monde ! Aux Bermudes, pour 100 euros de salaire

versés, les multinationales américaines engrangent 3 500 euros de bénéfices ! Autrement dit, le taux de profit par rapport à leur masse salariale y atteint ainsi 3 500 %, un record seulement égalé par la Barbade.



Une géographie économique rocambolesque : Sur le papier, un volume important du commerce de bananes en provenance des Caraïbes transite par des filiales basées à Jersey. Selon une enquête du *Guardian*, Dole (26 % du marché de la banane), Chiquita (25 %), Fresh Del Monte (16 %) et Fyffes (8 %) localiseraient 48% de leur chiffre d'affaires dans les paradis fiscaux, minimisant d'autant l'impôt versé au détriment du pays de consommation (où est localisé 40% du chiffre d'affaires déclaré) et surtout des pays producteurs (12% du chiffre d'affaires). Jusqu'à l'arrivée au port avant écoulement sur le marché européen, ce serait donc 80% du prix de la banane qui resterait dans les paradis fiscaux contre seulement 20% dans le pays producteur... Au total, environ la moitié des transactions commerciales internationales passerait par les paradis fiscaux !

Les multinationales y retrouvent leurs comptes.

Le citoyen, l'actionnaire ou l'administration fiscale n'ont aucun moyen d'être certains de l'existence et de la localisation de toutes les filiales d'un grand groupe européen.

Toutes sont présentes dans les paradis fiscaux. N'étant pas tenues aujourd'hui à la transparence sur le sujet, l'information fournie par les rapports des 50 entreprises étudiées est loin d'être suffisante, et deux (Lloyds et Bosch) ne fournissent quasiment pas d'information. Les 48

autres sont implantées dans les paradis fiscaux et y déclarent, au total, 4748 filiales, soit 21 % de l'ensemble de leurs filiales.

Faute d'y être tenue, aucune des 50 principales multinationales européennes n'explique de façon transparente l'activité qu'elle mène dans ses filiales, par filiale ou par pays d'implantation, à la fois la nature de son activité, son chiffre d'affaires, le bénéfice qu'elle dégagne, le nombre de personnes qu'elle emploie et les impôts qu'elle paie.

L'Allemagne est le seul pays abritant de grands groupes européens à contraindre ses entreprises cotées à respecter des obligations supplémentaires de transparence financière.

En nombre de filiales dans les paradis fiscaux, les banques viennent en tête.

Deutsche Bank y compte 446 filiales, nonobstant les 632 supplémentaires situées à Londres et au Delaware ! La française BNP-Paribas, qui en compte 347, fait jeu égal avec l'italienne Unicredit et ses 345 filiales.



Les principales techniques utilisées par les multinationales :

Les prix de transfert. Fixés par les multinationales elles mêmes pour facturer les opérations matérielles ou immatérielles entre leurs filiales, les prix de transfert constituent le vecteur privilégié de la déconnexion. Exemple : des exportations de cuivre de la Zambie, vendues par une multinationale à sa filiale implantée à l'Ile Maurice pour 2 000 euros la tonne de cuivre, cette filiale la revendant 6 000 euros. Les 4 000 euros de bénéfice ne sont donc pas taxés en Zambie, ni ailleurs.



Les transferts de dettes. Une pratique fréquente : localiser les pertes dans les pays où les profits sont fortement taxés, pour au passage déduire les intérêts d'emprunts, voire bénéficier de crédits d'impôts, et cumuler les bénéfices dans ceux où les impôts sont faibles... Pendant 23 ans, Exxon, qui a racheté en 1979 la mine de cuivre Compañía Minera Disputada de Las Condes, dans les Andes, pour 64 millions d'euros, a présenté des chiffres déficitaires et n'a pas payé le moindre impôt à l'Etat chilien. Pourtant en 2002, la société a été revendue à Anglo American pour 1,04 milliard d'euros... Proposition JMR : EXXon a localisé ses coûts au Chili et placé ses bénéfices en lieu sur aux Bermudes.

Les Etats dépouillés. Chaque année 600 à 800 milliards d'euros échappent aux pays en développement dont 65 % d'évasion fiscale, 30 à 35 % issus de la criminalité et 3 % de la corruption. Ces chiffres représentent près de 10 fois l'aide publique au développement (APD) octroyée par l'ensemble des pays riches. A titre d'exemple, le Nigeria reçoit 2,7 milliards d'euros d'APD et voit s'envoler 12,8 milliards d'euros de capitaux par an. Par ailleurs, les entreprises demandent toujours plus d'efforts fiscaux aux pays souhaitant les recevoir. Entre 1999 et 2009, le taux d'imposition sur les sociétés est passé de 35% à 27,5% au Bangladesh et de 42% à 34,5% en Afrique du Sud. En Uruguay, il a chuté de 35% en 2003 à 25% en 2009. Dans les pays du Sud, des exonérations sont en outre fréquemment accordées à tout nouvel investisseur pour les cinq premières années.

Depuis 2006, ces « cadeaux » (incitations fiscales et subventions) se sont traduits par un trou de 10,4 milliards d'euros par an dans le budget de l'Inde. Au Sénégal, ce

manque à gagner atteindrait 5 % du PIB du Sénégal, soit 457 millions d'euros, selon une estimation du gouvernement portant sur le budget 2008.

Les populations lésées. Derrière les recettes publiques exsangues, ce sont les services sociaux et investissements publics qui ne sont pas financés. En Afrique subsaharienne, la fuite illicite des capitaux représente plus de trois fois le budget alloué à l'agriculture, alors que 30% de la population souffre de sous-alimentation.

Les salariés dépossédés. La délocalisation virtuelle de la richesse créée par les multinationales fait pression à la baisse sur les revenus du travail dans le secteur privé.



Les consommateurs surtaxés. Pour compenser l'évasion fiscale des multinationales, la solution adoptée par un grand nombre de gouvernements consiste à reporter la charge fiscale sur les assiettes moins mobiles (salariés, consommateurs, PME) notamment à relever les taux de TVA. Cet impôt représente une part nettement supérieure des recettes fiscales dans les pays en développement (40%) que dans les pays développés (environ 20%). Au Niger, par exemple, la TVA représente en moyenne, 50,08% des recettes fiscales intérieures sur la période 1997-2005.

Ne pas oublier les pays du Sud. Les pays du Sud n'ont pas bénéficié des avancées récentes en matière de lutte contre les paradis fiscaux. Amendée en avril 2010 pour permettre l'échange de renseignements fiscaux à la demande entre tous les États signataires, la convention sur la coopération administrative, dont sont dépositaires l'OCDE et le Conseil de l'Europe, pourrait leur permettre de mieux faire valoir leurs

droits. A condition qu'ils soient invités à signer – et les paradis fiscaux, contraints d'en faire autant.



Pressions sur les intermédiaires financiers. Depuis juin 2009, la loi française oblige les banques à indiquer en annexe de leur rapport annuel leurs implantations et la nature de leurs activités dans les 18 territoires « non-coopératifs » listés par Paris : un premier pas, même si la liste est extrêmement restrictive. Interpellées par le CCFD-Terre Solidaire dans le cadre de la campagne «Stop paradis fiscaux», les collectivités locales sont allées plus loin. Le 17 juin 2010, le conseil régional d'Ile de France a adopté à l'unanimité une délibération demandant à ses partenaires financiers (banques, mais aussi, potentiellement, assurances) « *de fournir un état, pays par pays, de leur activité, de leurs effectifs et des impôts et taxes versés aux autorités locales* ». 12 régions françaises sur 22 ont exprimé une volonté similaire, se traduisant dans des textes juridiquement contraignants dans quatre autres cas (Rhône Alpes, Champagne Ardenne, Alsace et Auvergne). Des villes, à l'image de Villeurbanne, se montrent également intéressées par la démarche.

Nos recommandations aux pays du G20 et à l'Union Européenne :

Obliger les multinationales à publier leurs comptes pays par pays, voire filiale par filiale. Nous préconisons que chaque entreprise ayant une activité internationale soit obligée de publier, pour chaque pays où elle opère :

Le nom de toutes ses implantations dans le pays en question, Le détail de ses performances financières, y compris ses

ventes, à la fois à des tiers et à d'autres filiales du groupe, les achats, répartis entre les tiers et les transactions intragroupes, la masse salariale et le nombre d'employés, les coûts de financement partagés entre ceux payés aux tiers et ceux payés aux autres membres du groupe, son bénéfice avant impôt ; Les charges fiscales détaillées incluses dans ses comptes pour le pays en question.

Mettre fin aux sociétés écrans. Nous demandons aux Etats du G20 et de l'Union Européenne de contraindre toute structure juridique, pour pouvoir exister légalement et effectuer des opérations économiques, à s'enregistrer auprès d'une autorité publique.

Renforcer les sanctions contre la criminalité économique et financière. Nous demandons aux Etats du G20 et de l'UE de s'engager à participer à une convention multilatérale permettant un échange effectif de renseignements fiscaux et d'obtenir des territoires sous leur influence et des trous noirs de la finance qu'ils y participent.

